

Date de dépôt : 4 décembre 2013

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Jacqueline Roiz, Miguel Limpo, Vincent Maitre, Irène Buche, Marc Falquet, Mathilde Captyn, Sophie Forster Carbonnier, François Gillet, Esther Hartmann, Anne Marie von Arx-Vernon, Elisabeth Chatelain, Bertrand Buchs, Christina Meissner, François Lefort, Mauro Poggia, Anne Mahrer, François Haldemann, Brigitte Schneider-Bidaux, Serge Dal Busco, Catherine Baud, Beatriz de Candolle : Homophobie : la lutte contre les discriminations doit s'institutionnaliser !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 29 août 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les conclusions de l'UNESCO, qui a initié, en 2011, une consultation internationale sur les brimades homophobes, et en particulier, à l'issue de cette consultation, les tenants de la « Déclaration de Rio sur le harcèlement homophobe et l'Education pour tous » ; elle préconise notamment « des climats scolaires sûrs et exempts de préjugés et de violence à l'encontre des personnes LGBTI » ;*
- que le Comité des droits de l'homme, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels et le Comité des droits de l'enfant se sont dit préoccupés par la discrimination homophobe à l'école et ont préconisé l'adoption de mesures visant à lutter contre les attitudes homophobes et transphobes;*
- que la lutte contre l'homophobie et la promotion du respect représentent un enjeu important et que des actions doivent être menées aussi bien par l'Etat que par les associations de manière complémentaire;*

- *les progrès dans le canton de Genève en matière de lutte contre l'homophobie, en particulier par la création d'un demi-poste d'attachée aux questions d'homophobie et de diversité pour Genève et Vaud et de Mosaïc-info;*
- *la réponse du Conseil d'Etat à la motion 1823;*
- *les conclusions des premières Assises sur l'homophobie qui ont eu lieu à Genève les 4 et 5 septembre 2009;*
- *les résultats constatés lors du retour sur ces Assises, ainsi que pendant la conférence romande PREOS à Lausanne les 5 et 6 octobre 2011;*
- *la lettre envoyée le jour précédent (le 4 octobre 2011) par le département de l'instruction publique aux établissements scolaires les invitant à mener « des actions et des procédures pour faire reculer l'homophobie dans les établissements »;*
- *l'augmentation des agressions homophobes rapportées auprès des associations;*
- *les réactions positives suite au visionnement des films « It's Elementary » et « It's Still Elementary » conjointement par les commissions des Droits de l'Homme et de l'enseignement les 12 et 19 janvier 2012;*

invite le Conseil d'Etat

- *à maintenir ses efforts en matière de lutte contre l'homophobie, la transphobie, les discriminations et les préjugés basés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, en utilisant l'expertise des associations;*
- *à promouvoir de manière plus explicite, au sein des structures de l'Etat, des établissements scolaires et des clubs sportifs, une charte éthique existante ou à créer pour le respect envers toutes sortes de diversités de genre et d'orientation et à y aborder systématiquement la question du respect des diversités sexuelles et de genre;*
- *à former tous les enseignant-e-s sur la façon de réagir et d'aborder les questions d'homophobie et de transphobie, de manière adaptée à l'âge des écoliers;*
- *à intégrer dans les contrats de prestations des associations sportives, en sus des valeurs de respect et de fair-play, l'exigence qu'une attention particulière soit aussi donnée aux questions d'homophobie et de transphobie dans le sport;*

- à établir, à terme, un rapport transversal biennal sur l'homophobie et la transphobie dans le canton, qui intègre notamment des critères mesurables comme le nombre d'agressions liées à l'homophobie et la transphobie, les nombres d'enseignant-e-s formé-e-s, les sondages, etc.;
- à demander à chaque ordre d'enseignement (primaire, secondaire et postobligatoire) de transmettre un rapport succinct annuel sur les actions de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Cette motion indique que depuis 2009, des progrès considérables ont été constatés au niveau fédéral et cantonal en matière de lutte contre l'homophobie. Tout dernièrement, le 20 septembre 2013, le Grand Conseil prenait déjà acte du rapport du Conseil d'Etat à la pétition 1474 qui plaidait en faveur de la défense des droits des homosexuelles et des homosexuels. Si la réponse à cette pétition dépassait le strict cadre de l'école et décrivait notamment le travail effectué par le département de la sécurité, de même que si cette présente motion concerne davantage l'instruction publique et la politique du sport, le Conseil d'Etat invite néanmoins les députées et députés à s'y référer.

Dans leur **première invite** les motionnaires souhaitent que ces efforts en matière de lutte contre l'homophobie, la transphobie, les discriminations et les préjugés basés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre se poursuivent, en utilisant l'expertise des associations notamment. Le Conseil d'Etat poursuivra ces efforts et rappelle aussi les progrès enregistrés ces dernières années dans la manière d'identifier et combattre les discriminations et les préjugés basés sur l'orientation sexuelle.

Le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) a progressé depuis 2009 dans la manière d'identifier et de combattre les discriminations homophobes à l'école en créant des réseaux d'alliés dans les écoles du secondaire II (personnel formé pour être capable de détecter une situation d'homophobie et de prodiguer des conseils adéquats). Le DIP a formé des enseignantes et des enseignants sur les thématiques d'homophobie et de discriminations de genre dans un établissement pilote du cycle d'orientation (CO Les Coudriers) et dans plusieurs établissements de l'enseignement postobligatoire (PO). L'offre de formation continue a été étoffée. Dans le cadre de l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFÉ), la formation initiale sur les thématiques de genre intègre également la question de l'homophobie. Une avancée remarquable.

Le site Mosaïc info soutenu par les cantons de Genève et de Vaud informe et conseille les jeunes, les enseignants et les parents. Des outils pédagogiques d'excellente qualité sont à disposition des enseignants. Une plateforme interactive consacrée aux jeunes a été ajoutée. Le site a reçu la certification HON (Health On the Net). Il demeure cependant encore peu connu et doit être davantage promu.

La sensibilisation des jeunes a été également au cœur des préoccupations. Les cantons de Genève et Vaud ont organisé un concours d'affiches réservé aux 16 à 25 ans. Les 19 meilleures créations composent une exposition itinérante « Stop Homophobie » qui rencontre beaucoup de succès dans les écoles du secondaire II par la diversité et la qualité des affiches. L'exposition est accompagnée d'un document pédagogique très prisé. Cette exposition sera invitée pour la première fois dans un établissement de la filière professionnelle fin mars 2014 au Centre de formation professionnelle technique. Les experts de renommée internationale tels Kevin Jennings grâce à ses recherches et à son expérience dans l'administration Obama ainsi que le maître de conférences à l'Université d'Orléans Louis-Georges Tin ont apporté des informations scientifiques utiles aux acteurs concernés (enseignants, étudiants, cadres, associations etc). Les étudiantes et les étudiants ont pu approfondir leurs connaissances s'agissant des processus historiques à l'œuvre dans la formation des concepts d'hétérosexualité, d'homosexualité et d'homophobie.

Quatre écoles d'art romandes, la HEAD, le CFPPA, l'ECAL, l'ERACOM ont participé au concours de clips vidéo sur l'homophobie. Les prix ont été décernés à d'excellentes réalisations diffusées largement et avec beaucoup d'échos dans les réseaux sociaux en 2013.

Dans l'enseignement postobligatoire, de nombreux élèves ont plébiscité, en 2013, les questions de genre et d'orientation sexuelle dans le cadre de leurs projets d'école. Six établissements (collèges, école de commerce, ECG) ont élaboré des actions contre l'homophobie portées par des élèves dans le cadre d'alliances « gay/hétéros ». Ces alliances sont généralement composées d'adultes et d'élèves, parfois exclusivement d'élèves. Les actions sont variées : intégration dans les règlements d'école de la discrimination homophobe de manière explicite, chaîne humaine, débats en marge d'un travail de maturité sur l'homophobie, projections de films et discussions avec le réalisateur, ateliers sur le thème des droits humains et des préjugés. Les engagements des 6 établissements ont été primés le 17 mai 2013 à l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie. Un processus de collaboration a été amorcé avec les associations de parents d'élèves concernés (« Parents d'homos ») et avec la FAPPO (association des parents du postobligatoire). La visite de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), le 22 octobre à Genève, a permis de présenter les avancées et les enjeux du dispositif contre l'homophobie dans l'éducation.

Il s'agit aujourd'hui de consolider et d'étendre ces avancées en travaillant en priorité autour des buts suivants consignés dans un plan d'action doté d'un calendrier précis. Dans le rapport concernant la motion 1823 (août 2009), le

Conseil d'Etat affirmait que « l'orientation sexuelle ne devait aucunement être un élément discriminatoire ni victimisant ». Il confirmait dans cette réponse « sa détermination à lutter contre toute forme d'homophobie ». A l'aune de ces déclarations, des principes de la nouvelle constitution genevoise et du concept d'école inclusive, il importe de généraliser les bonnes pratiques et les expériences pilotes de la première phase d'interventions (2009-2013). Il s'agit ainsi de renforcer les réseaux d'alliés dans tous les établissements; d'étendre les offres de formations continues à l'ensemble des cycles d'orientation et collèges; de renforcer le système de formation initiale qui ne parvient actuellement pas à répondre à la demande.

Il est nécessaire de poursuivre les sensibilisations de la communauté scolaire autour de l'exposition itinérante « Stop homophobie », de soutenir les projets d'élèves sur cette thématique, de promouvoir activement le site interactif Mosaïc info.

Concrètement, tous les établissements scolaires devront être capables de repérer des situations difficiles et périlleuses en amont afin d'éviter les conséquences négatives pour le trajet de l'élève LGBT (Lesbiennes-Gay-Bi-Transgenres) : mise à l'écart, rupture scolaire, tentatives de suicide. La sécurisation de l'école est importante en regard des études témoignant d'un taux d'absentéisme cinq fois plus élevé des élèves LGBT.

L'Etat a intégré avec succès les expertises émanant de la fédération LGBT, riche en savoir-faire, depuis 2009, date des premières assises contre l'homophobie. Ces expertises ont contribué à la réussite et à la qualité des formations d'enseignants du secondaire I et II et à celle des projets d'élèves du secondaire II. Une affiche de l'association TOTEM (le segment jeune de la fédération) sera également affichée dans les écoles.

2^e invite : à promouvoir de manière plus explicite, au sein des structures de l'Etat, des établissements scolaires et des clubs sportifs, une charte éthique existante ou à créer pour le respect envers toutes sortes de diversités de genre et d'orientation et à y aborder systématiquement la question du respect des diversités sexuelles et de genre ;

Promouvoir de manière explicite les valeurs de l'institution contre toutes les formes de discrimination en mentionnant clairement l'homophobie dans les chartes et règlements scolaires et en intégrant, dans les circulaires, la réalité plurielle des familles (familles arc-en-ciel notamment) : tel est le socle de référence indispensable pour un progrès en harmonie avec le concept d'école inclusive.

Intégrer la notion de diversité, la lutte contre la discrimination homophobe dans les chartes éthiques des établissements est conforme à la nouvelle constitution genevoise qui proscribit explicitement les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et à la circulaire du conseiller d'Etat Charles Beer (4 octobre 2011) adressée aux directions générales pour les encourager à prendre et soutenir des initiatives pour faire reculer l'homophobie. En outre, les expériences de pays précurseurs dans la lutte contre l'homophobie au sein des écoles (Canada) nous enseignent qu'un cadre législatif intégrant la thématique de l'homophobie conduit à de véritables avancées sur le terrain car tous les acteurs se sentent légitimés à agir dans cette voie.

Pour l'heure, à Genève, seule une minorité d'établissement scolaire (le CO des Coudriers et l'ECG Jean-Piaget) a inscrit dans leur charte une disposition explicite concernant l'homophobie. Il semble difficile d'imposer une telle charte sans convaincre au préalable les directions et l'équipe enseignante du bienfondé de cette évolution. Cette démarche de conviction sera proposée dans le cadre des futurs projets conduits dans les écoles et abordée systématiquement dans les formations.

Reconnaître la diversité, c'est aussi renforcer la sécurité et la sérénité dans le cadre scolaire. Par exemple, le vocabulaire homophobe est encore largement banalisé. Les insultes constituent la première étape qui, faute d'un traitement institutionnel adéquat, mènent à des processus d'exclusions des jeunes LGBT ou d'élèves en questionnement. Les adolescents LGBT comparés à ceux d'autres minorités, étrangères ou religieuses, trouvent rarement de l'aide dans leurs propres familles au moment de leur « coming out ». Isolés, incompris, ces jeunes finissent par s'imprégner des préjugés négatifs les concernant. Seuls, souvent mis à l'écart, dans l'impossibilité de se confier à leur famille par crainte d'un rejet, les jeunes homosexuels sont cinq fois plus exposés au risque de suicide que la population du même âge, sans compter les jeunes transgenres ou intersexes non répertoriés. En outre, selon les études de l'expert Kevin Jennings, les risques de décrochage scolaire seraient cinq fois plus élevés car l'école ne leur apparaît pas comme un lieu sécurisant. Préserver chez le jeune concerné, l'estime de soi, éviter l'échec scolaire, assurer l'égalité des chances ainsi que les conduites à risque : tels sont les objectifs qui incitent à généraliser les expériences pilote en matière de formation des enseignantes et des enseignants.

Au niveau des premiers degrés de l'école primaire, un effort sera entrepris pour prendre en compte la diversité des familles avec une réécriture des circulaires, des procédures, des messages écrits ou oraux adressés aux parents. En effet, aujourd'hui, ces communications aux parents demeurent très stéréotypées, formatées pour les familles dites classiques. Les familles

différentes, les familles arc-en-ciel, se sentent ainsi écartées de la communauté scolaire.

3^e invite : à former tous les enseignant-e-s sur la façon de réagir et d'aborder les questions d'homophobie et de transphobie, de manière adaptée à l'âge des écoliers ;

Dans le cadre de la formation initiale des enseignants, du primaire et du secondaire, une formation est donnée en lien avec les discriminations de genre et l'égalité entre hommes et femmes. Une seule ressource ne suffit pas à absorber aujourd'hui la demande croissante des étudiants pour intégrer cette compétence. Ce dispositif mérite d'être consolidé.

Pour ce qui concerne la formation continue, l'expérience pilote du secondaire I avec le CO des Coudriers se poursuit en 2013 et 2014. Prochaine étape : ouvrir cette formation à d'autres établissements du CO. Au niveau de l'enseignement postobligatoire, une formation continue sera donnée par 2 compétences reconnues (IUFÉ et Université de Genève). Des établissements poursuivent et d'autres débutent des modules de formations destinés aux enseignants. Il en va de même pour les projets d'élèves autour de l'homophobie et des discriminations de genre. L'enjeu est aujourd'hui d'étendre l'offre de formation et d'entreprendre un processus comparable au niveau des petits degrés en tenant compte de l'âge des écoliers. Le conférencier Kevin Jennings et d'autres experts avec lui estiment que les plans d'actions contre l'homophobie devraient déployer leurs effets plus tôt car de nombreux jeunes en questionnement se trouvent en grande difficulté faute de message rassurant de l'institution.

Par ailleurs, il sied de mentionner encore qu'en collaboration avec de nombreuses institutions partenaires actives dans les domaines de l'enseignement, du social, de la santé, de la police et de la justice, le bureau de la promotion entre femmes et hommes (BPE) édite et diffuse un important matériel pédagogique de lutte contre les stéréotypes de genre à destination des écoles primaires, secondaires I et II et de formation continue. Il forme régulièrement ces professionnels sur les questions ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes et aux questions de genre. Conformément aux recommandations internationales et européennes en la matière, le BPE travaille en priorité sur la prévention des stéréotypes de sexe, dont l'existence est à la source des inégalités et des discriminations basées sur le sexe, sur l'orientation sexuelle et sur l'identité de genre. Pour cette raison, les supports pédagogiques permettent d'aborder de façon variée le droit et l'intérêt, pour chacune et chacun, de vivre conformément à ses choix ou à ses goûts

personnels, en questionnant les normes sociales qui restreignent traditionnellement les horizons éducationnels, professionnels ou familiaux des filles et des garçons.

Il faut également relever que l'intégration des questions liées tant à l'égalité entre femmes et hommes qu'à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre, ne font pas partie des programmes scolaires obligatoires. Pour cette raison, comme l'a à plusieurs reprises souligné la commission consultative de l'égalité entre femmes et hommes dans ses travaux, les efforts de promotion et de soutien menés à l'égard des enseignants et de leurs élèves, représentent un édifice relativement fragile.

S'agissant de la formation des enseignantes et des enseignants, il est à souligner que depuis quelques années, des séminaires sur la question du genre sont intégrés dans le programme des bachelor et master de la section des sciences de l'éducation (FAPSE). Ils sont également inclus dans le programme des maîtrises en enseignements primaire et secondaire de l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE), de même que dans la formation continue « Genre et éducation », à destination des enseignants du primaire et du secondaire, et des formateurs de terrain.

Ce dispositif de formation, dont la mise en place a bénéficié du soutien de la commission consultative de l'égalité entre femmes et hommes, n'existe pas dans les autres cantons et représente un modèle de bonne pratique en la matière. Il est à souligner que sa pérennité et sa visibilité au sein des programmes de la FAPSE font également l'objet de la préoccupation de la commission susnommée.

4^e invite : à intégrer dans les contrats de prestations des associations sportives, en sus des valeurs de respect et de fair-play, l'exigence qu'une attention particulière soit aussi donnée aux questions d'homophobie et de transphobie dans le sport;

Force est de reconnaître que dans le vocabulaire sportif masculin lié à certaines pratiques sportives, le discours homophobe permet de désigner l'adversaire, le perdant, le moins performant. Une réflexion s'amorce toutefois en vue d'aborder la thématique, notamment dans les nombreux projets visant déjà à rappeler, tant aux sportifs qu'aux spectateurs, l'éthique sportive, le fair-play, le respect de l'adversaire.

La nouvelle politique du sport, telle que définie dans le projet de loi 11287 du Conseil d'Etat, à l'étude du Grand Conseil, structure l'action du canton dans le domaine du sport et s'inscrit dans un processus de transmission des valeurs de respect, liées non seulement à la religion, à la

culture ou à l'opinion, mais aussi à la diversité de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre.

5^e invite : à établir, à terme, un rapport transversal biennal sur l'homophobie et la transphobie dans le canton, qui intègre notamment des critères mesurables comme le nombre d'agressions liées à l'homophobie et la transphobie, les nombres d'enseignant-e-s formé-e-s, les sondages, etc. ;

L'idée d'un rapport transversal biennal sur l'homophobie et la transphobie est judicieuse car la quantification est une étape cruciale pour mesurer les avancées dans l'idée d'une continuation et d'une cohérence du dispositif de lutte contre l'homophobie. La nouvelle constitution genevoise proscrit les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle : il s'agira d'en rendre compte et de faire connaître ce progrès. Les lacunes actuelles sont importantes en termes de chiffrages. A Genève, les statistiques officielles ne distinguent pas les agressions générales ou racistes des agressions homophobes. Il conviendra d'y remédier et d'encourager la parole des victimes d'homophobie qui ne se sentent pas toujours en confiance vis-à-vis des institutions, hésitant à faire valoir leurs droits et à dénoncer des agressions. Une campagne de sensibilisation sur ce thème, un programme destiné à sécuriser les victimes pour entendre leur réalité devrait accompagner ce processus de mise à jour. Ce rapport transversal aurait aussi l'avantage d'observer et de valider l'efficacité des plans d'actions de l'Etat contre les discriminations homophobes. Il va de soi qu'un tel rapport devra s'appuyer sur les actions entreprises dans les écoles, répertoriées et analysées par les directions générales concernées du DIP.

Tel est le souhait des motionnaires dans leur **6^e invite**.

Lors de la visite de l'ECRI à Genève, le 22 octobre 2013, la question des études dans notre pays concernant l'homophobie a été pointée par les experts européens. Un mandat donné au SRED ou à l'Université de Genève, en partenariat avec d'autres universités du pays, offrirait une perspective intéressante de quantification scientifique du problème au plan national. Pour l'heure, nous nous fions aux chiffres concordants d'études menées en Europe et aux USA.

En conclusion, institutionnaliser la lutte contre l'homophobie, la transphobie, les discriminations et les préjugés basés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre est conforme à l'esprit et à la lettre de la nouvelle constitution genevoise et au concept d'école inclusive. Autre

bénéfice d'une politique contre toutes les formes d'exclusion et de violences homophobes : la consolidation d'un climat scolaire propice aux études pour chacune et chacun. La mobilisation de l'école en faveur de l'égalité des chances passe aussi par les engagements institutionnels contre toutes les formes de discriminations dont l'homophobie.

Le climat scolaire s'améliore au sein des établissements qui abordent les questions de genre et d'orientation sexuelle. Cette observation empirique genevoise rejoint les résultats des études de Kevin Jennings: les établissements pro actifs sur les questions de discriminations de genre, mobilisés contre toutes les formes de discrimination dont l'homophobie constatent un net progrès du « vivre ensemble ». Un climat scolaire attentif à promouvoir activement l'égalité des chances est indissociable d'une politique déterminée en direction de la minorité LGBT.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER